

Rapport Annuel

2008

Groupe Crédit Mutuel Océan

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr



Edito

2008, une activité soutenue dans un territoire attractif

Dans un environnement économique dégradé, le Crédit Mutuel Océan a vécu une activité commerciale soutenue qui lui a permis, une nouvelle fois, de gagner des parts de marché dans les trois départements de son territoire d'action : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, quel que soit le domaine observé : épargne, crédits et assurances IARD.

Conformément à la bonne marche de son plan à moyen terme 2006 - 2010, le Crédit Mutuel Océan a poursuivi sa politique de rénovation et de création d'agences, en y consacrant un budget de 15 millions d'euros.

Les résultats commerciaux sont au rendez-vous :

- L'encours de crédits progresse de 10,8 %, dont 13,2% pour la clientèle professionnelle et 10,9 % pour l'habitat.
- L'encours des dépôts affiche un accroissement de 6,2 % avec un plébiscite pour les Livrets, dont l'emblématique Livret Bleu (13,6 %).
- 32 000 prospects ont rejoint le Crédit Mutuel Océan qui totalise 565 500 clients.
- 85 000 nouveaux contrats d'assurance IARD ont été souscrits.

Le coût du refinancement, conjugué à la hausse des taux des dépôts à la clientèle, a pesé sur le PNB qui se contracte légèrement (-1 %). Malgré les travaux préparatoires à la migration informatique qui interviendra en mai 2009 et qui ouvrira de nouvelles perspectives au Crédit Mutuel Océan, les frais généraux sont contenus et le coefficient d'exploitation s'établit à 73 %.

Le coût du risque est affecté par l'incidence Lehmann pour 6,8 millions d'euros.
Le résultat consolidé atteint 30,1 millions d'euros.

Les 1 252 administrateurs des 112 Caisses locales et les 1 402 salariés du Crédit Mutuel Océan sont tous les acteurs d'une entreprise qui a pour finalité d'accompagner les projets individuels et collectifs des habitants d'un territoire toujours plus attractif : 25 000 nouveaux arrivants chaque année.



Pierre ARRIVE
Président Fédéral

Jean-Luc MENET
Directeur Général

Direction Générale

Jean-Luc MENET

Directeur Général

Luc CORTOT

Directeur Général Adjoint

Guy TATIN

Directeur Général Adjoint

Membres du Comité de Direction

Antoine BENOIT

Directeur Offre et Services

Gérard BRUNEL

Directeur Financier

Dominique JACQUINET

Directeur Filiales et Engagements

Marie-Claude MAGOIS

Directeur Conformité et Contrôle Permanent

Jacques ROCHER

Directeur Ressources Humaines et Communication Interne

Conseils d'Administration Fédération et Caisse Fédérale

Pierre ARRIVE

Président Fédéral

Joseph VRIGNON

Vice-Président Délégué

Véronique BENOIST

Vice-Présidente

Jacques-Yves CORNU

Vice-Président

Jean-Pierre FLAHAUT

Vice-Président

François NAULET

Vice-Président

Jean-Claude PALVADEAU

Vice-Président

Michel STUELSATZ

Vice-Président

Marie-Armelle VINCENDEAU

Vice-Présidente

ADMINISTRATEURS

Joël BIRAUD - Alain CAIGNON - Philippe CHARON - Lydie CHIFFOLEAU - Michel DAVIET - Anne-Marie FAUVET

Jean-Claude FORTIN - Jean-marc FOUQUET - Guy GAUFRETEAU - Alain GROLIER - Christian HERIT

Robert JEANNEAU - Michel MARLIER - Jacques MICHOT - Jean-Claude PALVADEAU - Joël PINEAU

Jean-Louis POUVREAU - Guy RAVELEAU - Liliane ROBERT - Michel ROQUIER - Maurice TOUMIT

Bernard TROGER - Claudine VANHOUTREVE - René VIAUD.

André LORIEU - Représentant du CMAR au Conseil d'Administration de la Fédération

Commissaires aux Comptes

COGEX

MAZARS & GUERARD

L'organisation

- 112 caisses locales
- 187 points de vente
- 565 500 sociétaires et clients
- 1 252 administrateurs
- 1 402 salariés

Le Crédit Mutuel Océan

est l'une des
18 Fédérations
du Crédit Mutuel.

SIEGE SOCIAL

34, Rue Léandre Merlet - BP 17
85 001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. : 02 51 47 53 00 - Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr





ETATS FINANCIERS

2008



Comptes Consolidés



SOMMAIRE

● Bilan au 31 décembre 2008	12
● Compte de résultat au 31 décembre 2008.....	15
● Tableau de variation des capitaux propres.....	16
● Tableau des flux de trésorerie nette	17
● Annexe aux comptes consolidés 2008.....	18
● Note 1 : Référentiel comptable.....	18
● Note 2 : Faits marquants	18
● Note 3 : Périmètre de consolidation	18
● Note 4 : Principes et méthodes de consolidation.....	21
● Note 5 : Principes et méthodes comptables.....	22
● Note 6 : Information sectorielle.....	33
● Note 7 : Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance	35
● Note 8 : Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	36
● Note 9 : Autres informations.....	50
● Rapport des commissaires aux comptes	52

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **112 Caisses Locales**, Sociétés Coopératives à Capital Variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
- prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses Locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

En milliers d'euros

ACTIF	2008	2007	Notes
Caisse, Banques Centrales, CCP	143 348	119 085	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 693	1 772	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	0	0	
Actifs financiers disponibles à la vente	749 669	714 951	8.5
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédits	1 937 982	1 772 322	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	7 606 455	6 860 151	8.6.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 272	0	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	
Actifs d'impôts courants	51 164	36 436	8.8.a
Actifs d'impôts différés	24 203	25 424	8.8.b
Compte de régularisation et actifs divers	175 498	196 275	8.9.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participations dans les Entreprises mises en équivalence	16 864	16 522	8.10
Immeubles de placement	150	198	8.11
Immobilisations corporelles	75 869	68 849	8.12.a
Immobilisations incorporelles	5 300	4 488	8.12.b
Ecart d'acquisition	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	10 794 467	9 816 473	

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2008

En milliers d'euros

PASSIF	2008	2007	Notes
Banques Centrales, CCP	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 017	66	8.2.b, 8.4
Instruments dérivés de couverture	2 272	0	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédits	1 064 305	743 679	8.1.b
Dettes envers la clientèle	6 433 433	5 923 250	8.6.b
Dettes représentées par un titre	2 103 637	1 978 111	8.13
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	337	14 998	8.8.a
Passifs d'impôts différés	10 597	15 899	8.8.b
Compte de régularisation et passifs divers	251 640	248 063	8.9.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions pour risques et charges	17 511	15 786	8.14
Dettes subordonnées	0	0	
Capitaux Propres - Totaux	896 718	876 621	
Capitaux Propres - Part du Groupe	893 202	876 621	
<i>Capital et Réserves liées</i>	<i>263 202</i>	<i>262 261</i>	8.15.a
<i>Réserves consolidées</i>	<i>426 482</i>	<i>394 885</i>	8.15.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>173 410</i>	<i>181 663</i>	8.15.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>30 108</i>	<i>37 812</i>	
Intérêts minoritaires	3516	0	
TOTAL DU PASSIF	10 794 467	9 816 473	

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	2008	2007	Notes
Intérêts et produits assimilés	440 269	367 235	8.17
Intérêts et charges assimilées	-335 365	-250 181	8.17
Commissions (produits)	98 589	98 734	8.18
Commissions (charges)	-21 052	-23 288	8.18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-8 552	434	8.19
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 862	11 562	8.20
Produits des autres activités	3 436	894	8.21
Charges des autres activités	-198	-314	8.21
PRODUIT NET BANCAIRE	202 989	205 076	
Charges générales d'exploitation	-138 377	-135 876	8.22, 8.22.a, 8.22.b
Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-9 889	-9 062	8.22.c
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54 723	60 138	
Coût du risque	-17 089	-9 223	8.23
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 634	50 915	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	715	693	8.10
Gains ou pertes sur autres actifs	983	392	8.24
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOTS	39 332	52 000	
Impôts sur les bénéfices	-8 999	-14 188	8.25
RESULTAT NET	30 333	37 812	
Intérêts minoritaires	225	0	
RESULTAT NET (part du Groupe)	30 108	37 812	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2006	252 349	6 229	347 692	160 100	0	52 946	819 316	0	819 316
Augmentation de capital	3 683						3 683		3 683
Affectation du résultat 2006			47 245			-47 245	0		0
Distribution 2007 au titre du résultat 2006						-5 701	-5 701		-5 701
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres				21 893			21 893		21 893
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				-330			-330		-330
Résultat 2007						37 812	37 812		37 812
Autres variations			-52				-52		-52
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007	256 032	6 229	394 885	181 663	0	37 812	876 621	0	876 621
Augmentation de capital	941						941		941
Affectation du résultat 2007			31 335			-31 335	0		0
Distribution 2008 au titre du résultat 2007						-6 477	-6 477		-6 477
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres				1 267			1 267	42	1 309
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				-9 171			-9 171	-68	-9 239
Résultat 2008						30 108	30 108	225	30 333
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-2 167	-349			-2 516	3 317	801
Autres variations			2 429				2 429		2 429
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008	256 973	6 229	426 482	173 410	0	30 108	893 202	3 516	896 718

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros

	2008	2007
Résultat net	30 333	37 812
Impôts	8 999	14 188
Résultat avant impôts	39 332	52 000
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	9 855	8 208
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	35	0
+/- Dotations nettes aux provisions	17 050	5 110
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-715	-693
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-1 445	-394
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	15 574	14 856
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	40 354	27 087
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	93 720	58 147
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-244 844	-389 567
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	95 791	352 101
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	22 033	32 686
- Impôts versés	-41 961	-26 881
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-75 261	26 486
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	4 425	105 573
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-13 786	-4 354
+/- Flux liés aux immeubles de placement	21	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16 775	-21 574
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-30 540	-25 928
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 431	-1 669
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-4 431	-1 669
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-30 546	77 976
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	4 425	105 573
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-30 540	-25 928
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-4 431	-1 669
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	411 639	333 664
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif et passif)	119 085	111 297
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	292 554	222 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	381 093	411 640
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif et passif)	143 348	119 085
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	237 745	292 555
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-30 546	77 976

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2008

● NOTE 1 - REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS. Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques sont mentionnées dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

● NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

La crise financière qui a débuté en 2007 s'est accentuée tout au long de l'année 2008, entraînant crise de liquidité, hausse des taux, contraction de la demande de crédit en fin d'année et dépréciation des actifs financiers.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a notamment été contraint de déprécier une ligne obligataire de 7,5 M€ émise par Lehman Brothers, à hauteur de 90 %, soit 6,8 M€. Cette provision est inscrite au compte de résultat en coût du risque.

● NOTE 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive :** il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- Des entités sous contrôle conjoint :

le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

- Des entités sous influence notable :

il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue $<$ ou $=$ 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan $<$ ou $=$ 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires $<$ ou $=$ 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2008, ne sont pas consolidées :

	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière)	-54	359	16
SA Tourisme Océan (agence de voyages)	122	637	5 148
SAS LLD Participations (prise de participations)	-2	918	0
SAS Auto Euro Location (filiale de LLD Participations)	-284	12 418	4 209
SARL CMO Equipement	3	41	101
GIE GICMO	0	2 921	14 732
GIE CMO Relations	0	1 076	116 696
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur)	46	686	0
Association Arpège	-16	25	0

• Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- cession hors groupe : SAS CMO Gestion,
- déconsolidation : la SARL CMO Equipement, le GIE GICMO et le GIE CMO Relations ont été exclus du périmètre pour des raisons de non significativité.

3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan au 31/12/2008 est le suivant :

	31/12/2008				31/12/2007			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribution au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribution au résultat consolidé
Etablissements de crédits								
Mère			-	26 596			-	32 048
Réseau du CMARO	100,00	100,00	IG	407	100,00	100,00	IG	377
SA SODELEM	40,30	40,30	MEE	715	40,30	40,30	MEE	693
Autres entreprises à caractère financier								
SARL CMO EQUIPEMENT					100,00	100,00	IG	8
SCF CMO IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	33	100,00	100,00	IG	201
SCI UNION IMMOBILIER OCEAN	100,00	100,00	IG	-22	100,00	100,00	IG	66
SCI MERLET IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	-115	100,00	100,00	IG	-111
GIE CMO RELATIONS					100,00	100,00	IG	0
GIE GICMO					100,00	100,00	IG	0
GIE GICM	16,77	16,77	IP	1	16,28	16,28	IP	0
SAS CMO GESTION					100,00	100,00	IG	363
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90,00	90,00	IG	2 025	100,00	100,00	IG	3 749
SNC SODELEM SERVICES	100,00	100,00	IG	237	100,00	100,00	IG	204
Entreprise non financière de services								
SARL COURTAGE OCEAN	100,00	100,00	IG	231	100,00	100,00	IG	214
TOTAL				30 108				37 812

Les filiales consolidées sont les suivantes :

• Filiales consolidées par intégration globale :

- la Société Civile Foncière CMO IMMOBILIER, société filiale de la CFCMO,
- la Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, filiale de la Fédération et de plusieurs Caisses Locales,
- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe,

Ces trois dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location à la société mère.

- Le réseau du CREDIT MUTUEL AGRICOLE et RURAL OCEAN (CMARO) constitué d'une caisse de « second degré » et de trois caisses départementales dites de « premier degré » ; le réseau du CMARO bénéficie du statut d'établissement de crédit,
- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ;

cette société bénéficie du régime des sociétés de capital-risque,

- la SARL COURTAGE OCEAN dont l'objet social porte sur le courtage en assurances,
- la SNC SODELEM SERVICES qui commercialise des cartes bancaires privatives.

• Filiale consolidée par intégration proportionnelle :

- le Groupement d'Intérêt Economique GICM (Groupement Informatique du Crédit Mutuel), prestataire de services informatiques au profit de plusieurs Groupes de Crédit Mutuel :

- la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel (Groupe Crédit Mutuel Arkéa),
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou,
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

Depuis l'exercice 2004, le GICM est consolidé par intégration proportionnelle, le contrôle exercé sur cette filiale étant conjoint.

• **Filiale consolidée par mise en équivalence :**

- la SA SODELEM, société financière de location et de crédit-bail mobilier.

La société mère exerce une influence notable mais ne dispose ni de la majorité des droits de vote, ni de la majorité des sièges au sein des organes de direction et de surveillance ; en conséquence, cette filiale est consolidée par mise en équivalence.

Les opérations réalisées par cette dernière

société sont retraitées d'après les principes de la comptabilité financière.

La réserve latente est évaluée pour son montant net d'impôt différé (taux d'I.S. retenu 34,43 % ; l'I.S. est calculé sur la totalité de la réserve latente).

La contribution de la SA SODELEM aux fonds propres consolidés est de 5 299 K€.

La valeur au bilan consolidé des titres de cette filiale est de 16 864 K€.

● NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

• **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• **Intégration proportionnelle**

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes

de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31/12/2008.

● NOTE 5 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en 2005 un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union Européenne et que le Groupe applique depuis 2005 ;

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture, réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission Européenne, a été appliquée par le Groupe ;

- le Groupe n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le traitement comptable des variations de participation d'une mère dans une filiale qui ne constituent pas une perte de contrôle de la société concernée n'est pas imposé par les normes IFRS actuelles. De ce fait, le Groupe a choisi de comptabiliser en capitaux propres la plus-value de cession dégagée lors de la cession des titres, en s'inspirant de la norme IAS 27 révisée.

5.1 - PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés

lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt au même rythme que la perception des intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux. Le taux retenu est le taux moyen pondéré de la production des six derniers mois.

5.2 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

● Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est

faite à chaque arrêté contrat par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois (6 mois pour l'immobilier) ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

5.3 - CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout

• **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

Le Groupe s'appuie sur les paramètres utilisés pour la détermination du ratio réglementaire « Bâle II », à savoir une application aux encours notés E+ qui sont analysés selon les catégories suivantes :

- Grand Public : crédits habitat, consommation, équipement, comptes chèques débiteurs.
- Entreprises : encours supérieur à 1 M€.

La méthode de calcul de cette provision a été établie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La provision collective est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

5.4 – TITRES

• **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument,

la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ *Instruments négociés sur un marché non actif*

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• **Classification des titres**

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

■ *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) *Instruments financiers détenus à des fins de transaction*

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

b) *Instruments en juste valeur sur option*

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas retenu cette option.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au

bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixes classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

■ *Actifs et passifs financiers disponibles à la vente*

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou

pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) *Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le Groupe considère qu'en cas d'absence de volatilité accrue du marché, une dévalorisation du titre d'au moins 20 % par rapport à son coût d'acquisition sur une période de plus de six mois consécutifs, constitue un indicateur de dépréciation suffisamment fort pour déclencher une analyse. L'analyse est effectuée ligne à ligne. Si elle conclut à une perte probable, celle-ci est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat. Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe

une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

■ Prêts et créances

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

5.5 - DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

■ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont

comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

■ Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments

financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat. Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ces opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

5.8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.9 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant

- assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.11 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite du personnel.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - structure employeur principal du Groupe - a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe Crédit Mutuel Océan. De ce fait, la prime versée est intégralement passée en charges.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,1 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2008, il n'y a eu aucun versement complémentaire dans l'exercice.

• Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

A ce titre, une provision pour médailles du travail est constituée pour 670 K€.

5.12 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés,

• Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Fin 2004, un accord concernant un dispositif de « préretraite totale » courant jusqu'à 2008 a été signé avec les partenaires sociaux. En couverture de la charge estimée, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan a contracté une assurance pour laquelle elle a versé 4,2 M€ en 2004. Trois versements complémentaires sont intervenus, en 2006 pour 1,4 M€, en 2007 pour 2,4 M€ et en 2008 pour 2,3 M€, compte tenu du nombre de salariés ayant manifesté leur intention de bénéficier du dispositif.

Une provision pour charges de 1 M€, comptabilisée en 2007, a été reprise. Elle figure en atténuation des charges d'exploitation.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains : 25 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 25 ans
- Constructions - équipements : 15-25 ans
- Agencements et installations : 5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-5 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Les immeubles de placement sont évalués en coût amorti de la même manière que les immobilisations d'exploitation. La valeur nette comptable de ces immeubles représente 0,2 % du montant net de l'ensemble des immobilisations corporelles utilisées par le Groupe.

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Pour l'un des immeubles, elle repose sur une évaluation par référence au marché. Pour les autres immeubles, compte tenu de la faiblesse des valeurs, il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.13 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

5.14 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge,

à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Intégration fiscale

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les filiales suivantes : SARL Courtage Océan (société consolidée), SARL CMO Equipement et SA Tourisme Océan (sociétés non consolidées).

5.15 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts

bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.16 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire

d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice

de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.17 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

5.18 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). (Cf. note 5.4) ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- provisions sur créances dépréciées ;
- provisions pour risques et charges ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

● NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IAS 14, l'information sectorielle du Groupe Crédit Mutuel Océan est présentée selon deux secteurs :

- banque de détail,
- capital risque.

Le secteur banque de détail regroupe :

- le réseau des caisses de Crédit Mutuel,
- les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau,
- les filiales de moyen.

Le secteur capital risque est composé de la société de capital risque Océan Participations.

Répartition du bilan par activité pour les principaux postes

ACTIF

2007	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Caisses, Banques Centrales, CCP - Actif	119 085	0	119 085
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 772	0	1 772
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	693 880	21 071	714 951
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 772 322	0	1 772 322
Prêts et créances sur la clientèle	6 860 136	15	6 860 151
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	16 522	0	16 522

2008	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Caisses, Banques Centrales, CCP - Actif	143 348	0	143 348
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 693	0	5 693
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	721 970	27 699	749 669
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 937 982	0	1 937 982
Prêts et créances sur la clientèle	7 606 444	11	7 606 455
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	16 864	0	16 864

PASSIF

2007	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Banques Centrales, CCP - Passif	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	66	0	66
Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	743 679	0	743 679
Dettes envers la clientèle	5 923 250	0	5 923 250
Dettes représentées par un titre	1 978 111	0	1 978 111

2008	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Banques Centrales, CCP - Passif	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 017	0	14 017
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 272	0	2 272
Dettes envers les établissements de crédit	1 064 305	0	1 064 305
Dettes envers la clientèle	6 433 433	0	6 433 433
Dettes représentées par un titre	2 103 637	0	2 103 637

Répartition du compte de résultat par activité

2007	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Produit net bancaire	201 010	4 066	205 076
Frais généraux	-144 608	-330	-144 938
Résultat brut d'exploitation	56 402	3 736	60 138
Coût du risque	-9 236	13	-9 223
Gains sur autres actifs (1)	1 085	0	1 085
Résultat avant impôts	48 251	3 749	52 000
Impôt sur les sociétés	-14 188	0	-14 188
Résultat net comptable	34 063	3 749	37 812
Minoritaires	0	0	0
Montant net part du Groupe	34 063	3 749	37 812

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence.

2008	Banque de détail	Capital risque	TOTAL
Produit net bancaire	200 313	2 676	202 989
Frais généraux	-147 850	-416	-148 266
Résultat brut d'exploitation	52 463	2 260	54 723
Coût du risque	-17 079	-10	-17 089
Gains sur autres actifs (1)	1 698	0	1 698
Résultat avant impôts	37 082	2 250	39 332
Impôt sur les sociétés	-8 999	0	-8 999
Résultat net comptable	28 083	2 250	30 333
Minoritaires	0	225	225
Montant net part du Groupe	28 083	2 025	30 108

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence.

● NOTE 7 - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/ IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquence de l'application
IAS 1	Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur).	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact significatif de présentation
IAS 23	Coûts d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur).	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur).	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14 – Information sectorielle).	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact en cours d'évaluation
IFRIC 11	IFRS 2 – Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transact ^o intragroupe.	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 13	Programme de fidélisation de la clientèle.	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 14	IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné

● NOTE 8 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1 – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2008	2007
Caisse, Banques Centrales, CCP		
Banques Centrales	106 240	85 328
<i>dont réserves obligatoires</i>	104 974	85 328
Caisse, CCP	37 108	33 757
TOTAL	143 348	119 085
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 478 770	1 200 313
Autres comptes ordinaires	2 098	1 331
Prêts	81 384	106 366
Autres créances	354 521	424 955
Titres non cotés sur un marché actif	0	22 803
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	21 209	16 554
Provisions pour dépréciation	0	0
TOTAL	1 937 982	1 772 322

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2008	2007
Caisse, Banques Centrales, CCP		
Banques Centrales	0	0
CCP	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	2 085	1 638
Emprunts	75 182	19 638
Autres dettes	966 723	713 180
Pensions	0	0
Dettes rattachées	20 315	9 223
TOTAL	1 064 305	743 679

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2008			2007		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	0	0	0	0	0	0
Effets publics	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	5 693	0	5 693	1 772	0	1 772
Autres actifs financiers		0	0		0	0
<i>dont pensions</i>		0	0		0	0
TOTAL	5 693	0	5 693	1 772	0	1 772

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2008	2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 017	66
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	14 017	66

8.2.c – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

	2008			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers	0	5 693	0	5 693
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	5 693	0	5 693
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Passifs financiers	0	16 289	0	16 289
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	14 017	0	14 017
Instruments dérivés de couverture	0	2 272	0	2 272

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif

Niveau 2 : cours coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique de valorisation dont toutes les données significatives sont observables

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	0	2 272	0	0
TOTAL	0	2 272	0	0

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2008	2007	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	2 272	0	2 272
de passifs financiers	0	0	0

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2008			2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	735 317	5 693	14 017	736 554	1 772	66
Instrument de taux						
Swaps	731 718	5 685	14 009	730 675	1 767	61
Autres contrats fermes	400	8	8	300	5	5
Options et instruments conditionnels	3 166	0	0	5 524	0	0
Instrument de change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	33	0	0	55	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	100 000	0	2 272	0	0	0
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	100 000	0	2 272	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	835 317	5 693	16 289	736 554	1 772	66

8.5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2008	2007
Effets publics	526	494
Obligations et autres titres à revenu fixe	342 035	301 456
Cotés	287 399	218 161
Non cotés	54 636	83 295
Actions et autres titres à revenu variable	144 153	168 912
Cotés	128 266	157 990
Non cotés	15 887	10 922
Titres immobilisés	259 092	241 203
Titres de participation	2 369	2 400
Autres titres détenus à long terme	995	973
Parts dans les entreprises liées	255 728	237 830
Créances rattachées	3 863	2 886
TOTAL	749 669	714 951
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i> <i>(hors incidence impôt différé)</i>	184 331	197 562
<i>Obligations dépréciées</i>	7 729	
<i>Provision pour dépréciation</i>	-8 110	-1 294

8.6 – CLIENTELE

8.6.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2008	2007
Créances saines	7 550 900	6 813 802
Créances commerciales	22 349	24 101
Autres concours à la clientèle	7 493 523	6 758 667
<i>Crédit à l'habitat</i>	4 664 479	4 200 972
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	2 829 044	2 557 695
Créances rattachées	35 028	31 034
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	152 381	138 994
CREANCES BRUTES	7 703 281	6 952 796
Provisions individuelles	-91 542	-87 459
Provisions collectives	-5 284	-5 186
CREANCES NETTES DE PROVISION	7 606 455	6 860 151
<i>dont :</i>		
<i>Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0

8.6.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2008	2007
Comptes d'épargne à régime spécial	4 617 992	4 287 893
à vue	3 175 021	2 819 884
à terme	1 442 971	1 468 009
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 239	1 039
Sous-total	4 619 231	4 288 932
Comptes ordinaires	1 111 749	1 179 462
Comptes et emprunts à terme	688 961	349 417
Pensions	0	98 535
Dettes rattachées	13 492	6 904
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	1 814 202	1 634 318
TOTAL	6 433 433	5 923 250

8.7 – CADRAGE DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31/12/2008
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-92 645	-33 867	9 597	20 089	-96 826
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 294	-6 947	131	0	-8 110
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
TOTAL	-93 939	-40 814	9 728	20 089	-104 936

8.8 – IMPOTS

8.8.a – IMPOTS COURANTS

	2008	2007
Actif (par résultat)	51 164	36 436
Passif (par résultat)	337	14 998

8.8.b – IMPOTS DIFFERES

	2008	2007
Actif (par résultat)	24 203	25 424
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	10 597	15 899

8.9 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.9.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2008	2007
Comptes de régularisation actif	150 513	165 643
Valeurs reçues à l'encaissement	108 192	118 703
Comptes d'ajustement sur devises	278	177
Produits à recevoir	13 124	12 897
Comptes de régularisation divers	28 919	33 866
Autres actifs	24 985	30 632
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	24 906	30 558
Stocks et assimilés	79	74
Autres emplois divers	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	175 498	196 275

8.9.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2008	2007
Comptes de régularisation passif	210 183	206 077
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	83 298	92 260
Comptes d'ajustement sur devises	275	176
Charges à payer	2 668	3 116
Comptes de régularisation divers	123 942	110 525
Autres passifs	41 457	41 986
Comptes de règlement sur opérations sur titres	2	2
Versements restant à effectuer sur titres	2 341	2 326
Créditeurs divers	39 114	39 658
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	251 640	248 063

8.10 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

	2008		2007	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
SA Sodelem	16 864	715	16 522	693
TOTAL	16 864	715	16 522	693

8.11 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2007	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	31/12/2008
Coût historique	907	0	-40	0	867
Amortissement et dépréciation	-709	-27	19	0	-717
MONTANT NET	198	-27	-21	0	150

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est de 423 K€.

8.12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.12.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2007	Var. % IP GICM	Var. périmètre	Augmen- tation	Diminu- tion	Autres variations	31/12/2008
Coût historique	126 104	38	-2 787	16 180	-4 812	-148	134 575
Immobilisations corporelles en cours	11 874	0	0	11 977	0	-13 542	10 309
Terrains d'exploitation	3 584	0	0	0	-82	440	3 942
Constructions d'exploitation	61 628	0	0	197	-1 560	11 188	71 453
Autres immobilisations corporelles	40 965	38	-2 787	4 006	-1 599	1 766	42 389
Retraitement location financement	8 053	0	0	0	-1 571	0	6 482
Amortissement et dépréciation	-57 255	-26	2 675	-7 688	3 588	0	-58 706
Constructions d'exploitation	-22 946	0	0	-2 745	790	0	-24 901
Autres immobilisations corporelles	-34 309	-26	2 675	-4 943	2 798	0	-33 805
MONTANT NET	68 849	12	-112	8 492	-1 224	-148	75 869

8.12.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2007	Var. % IP GICM	Var. périmètre	Augmen- tation	Diminu- tion	Autres variations	31/12/2008
Coût historique	17 303	442	-176	2 976	-222	110	20 433
Immobilisations incorporelles en cours	729	22	0	2 868	0	-2 263	1 356
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0	1 023	1 023
Immobilisations acquises	16 574	420	-176	108	-222	1 350	18 054
Logiciels	15 593	420	-176	29	-222	1 240	16 884
Autres	981			79		110	1 170
Amortissement et dépréciation	-12 815	-342	176	-2 201	49	0	-15 133
Immobilisations générées en interne	0	0	0	-216	0	0	-216
Immobilisations acquises	-12 815	-342	176	-1 985	49	0	-14 917
Logiciels	-12 755	-342	176	-1 984	49	0	-14 856
Autres	-60	0	0	-1	0	0	-61
MONTANT NET	4 488	100	0	775	-173	110	5 300

8.13 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2008	2007
Bons de caisse	2 790	4 486
TMI & TCN	2 075 076	1 948 855
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	25 771	24 770
TOTAL	2 103 637	1 978 111

8.14 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2008
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	1 645	0	-1 007	0	32	670
Provisions pour risques	2 837	968	-595	-867	268	2 611
Provision Epargne Logement	11 304	1 749	0	-23	0	13 030
Autres	0	1 200	0	0	0	1 200
TOTAL	15 786	3 917	-1 602	-890	300	17 511

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	403 910	282 538	167 330	853 778
Montant des provisions sur PEL	5 394	414	209	6 017
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				193 686
Montant des provisions sur CEL				4 074
Dotations Provisions EL				1 749
Reprises Provisions EL				23
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				95 569
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 939

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2008
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	684	0	-46	32	670
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	684	0	-46	32	670
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	961	0	-961	0	0
Engagements	961	0	-961	0	0

8.15 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.15.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2008	2007
Capital et réserves liées au capital	263 202	262 261
Capital	256 973	256 032
Prime d'émission	6 229	6 229
Réserves consolidées	426 482	394 885
Réserves consolidées groupe	417 394	393 468
Report à nouveau	9 088	1 417
TOTAL	689 684	657 146

8.15.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2008	2007
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	173 410	181 663
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
TOTAL	173 410	181 663

(1) Soldes nets d'I.S.

8.16 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2008	2007
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	25 584	27 440
en faveur de la clientèle	753 814	689 566
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	54 666	5 338
d'ordre de la clientèle	202 442	179 298
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	28 986	10 954

Engagements reçus	2008	2007
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	150 000	150 000
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	463 075	379 243
reçus de la clientèle	101	96
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	1 986	954

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.17 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et Banques Centrales	82 279	-46 611	58 649	-27 426
Clientèle	340 545	-187 224	297 756	-148 432
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	17 445	0	10 830	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	-101 530	0	-74 323
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	440 269	-335 365	367 235	-250 181
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>440 269</i>	<i>-335 365</i>	<i>367 235</i>	<i>-250 181</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-335 365</i>		<i>-250 181</i>

8.18 – COMMISSIONS

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissement de crédit	1 962	-174	1 857	-171
Clientèle et prestations de service	88 881	-20 643	87 085	-22 854
Titres	7 454	-234	9 508	-261
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>388</i>		<i>2 382</i>	
Instruments dérivés	0	-1	0	-2
Change	219	0	234	0
Engagements de financement et de garantie	73	0	50	0
TOTAL	98 589	-21 052	98 734	-23 288

8.19 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2008	2007
Instruments de transaction	-8 638	340
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Résultat de change	86	94
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-8 552	434
<i>dont dérivés de transactions</i>	<i>-8 638</i>	<i>-1 113</i>

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2007			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	200	200
Actions et autres titres à revenu variable (1)	212	3 782	373	4 367
Titres immobilisés	7 111	2	-120	6 993
Autres	0	2	0	2
TOTAL	7 323	3 786	453	11 562

(1) Dont 2 381 K€ de plus-values sur cessions de TIAP réalisées par la SCR Océan Participations.

	2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-668	0	-668
Actions et autres titres à revenu variable	205	11 289	106	11 600
Titres immobilisés	14 467	462	1	14 930
Autres	0	0	0	0
TOTAL	14 672	11 083	107	25 862

8.21 – PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2008	2007
Produits des autres activités	3 436	894
Produits sur location	79	83
Autres produits	3 357	811
Charges des autres activités	-198	-314
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-27	-28
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-171	-286
TOTAL AUTRES PRODUITS NETS / AUTRES CHARGES NETTES	3 238	580

8.22 – FRAIS GENERAUX

	2008	2007
Charges de personnel	-89 755	-91 075
Autres charges	-58 511	-53 863
TOTAL	-148 266	-144 938

8.22.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2008	2007
Salaires et traitements	-52 839	-55 215
Charges sociales	-25 607	-24 661
Intéressement et participation des salariés	-4 461	-4 677
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6 894	-6 533
Autres	46	11
TOTAL	-89 755	-91 075

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 451 en 2008. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée

indéterminée et en contrat à durée déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2008	2007
Non cadres	928	939
Cadres	523	512
TOTAL	1 451	1 451

«Les droits individuels à la formation (DIF), acquis par les salariés au 31 décembre 2008, représentent 129 010 heures.»

8.22.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2008	2007
Impôts et taxes	-4 195	-4 187
Services extérieurs	-44 706	-40 883
Autres charges diverses	279	269
TOTAL	-48 622	-44 801

8.22.c – DOTATIONS / REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2008	2007
Amortissements :	-9 854	-9 062
Immobilisations corporelles	-7 653	-7 002
Immobilisations incorporelles	-2 201	-2 060
Dépréciations :	-35	0
Immobilisations corporelles	-35	0
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-9 889	-9 062

8.23 – COUT DU RISQUE

2007	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-27 911	23 202	-5 315	-130	309	-9 845
Sous-total	-27 911	23 202	-5 315	-130	309	-9 845
AFS - DALV	0	0	-39	0	0	-39
Autres	-639	1 300	0	0	0	661
TOTAL	-28 550	24 502	-5 354	-130	309	-9 223

2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 236	25 113	-6 903	-207	308	-10 925
Sous-total	-29 236	25 113	-6 903	-207	308	-10 925
AFS - DALV (1)	-6 776	0	0	0	0	-6 776
Autres	-269	881	0	0	0	612
TOTAL	-36 281	25 994	-6 903	-207	308	-17 089

(1) Dont dépréciation sur la ligne obligataire Lehman Brothers : 6 752 K€.

8.24 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	983	392
MV de cession	-167	-127
PV de cession	1 150	519
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	983	392

8.25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	2008	2007
Charge d'impôt exigible	-7 736	-16 720
Charge d'impôt différé	-1 263	2 532
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
TOTAL	-8 999	-14 188

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2008
Taux d'impôt théorique	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR	-2,00 %
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	-1,73 %
Décalages permanents	-0,83 %
Crédits d'impôt	-2,42 %
Autres	-4,15 %
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	23,30 %
RESULTAT TAXABLE (1)	38 617
CHARGE D'IMPOT	-8 999

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2008	
	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires		
Différences temporaires sur :		
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente	18	12 867
Provisions	7 746	
Retraitement du crédit-bail	273	
Etalement des commissions d'octroi de crédit et des commissions d'apporteurs d'affaires	3 949	
Reclassement des impôts différés passifs sociaux		3 285
Plus-values sur OPCVM (I.S. déjà acquitté)	11 020	
Autres décalages temporaires	6 752	
Compensation	-5 555	-5 555
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	24 203	10 597

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

● NOTE 9 - AUTRES INFORMATIONS

9.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 3.2. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques

lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

	2008		2007	
	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit (1)	0	79 402	0	104 126
dont comptes ordinaires	0	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs divers	0	0	0	0
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit (1)	0	9 518	0	13 140
dont comptes ordinaires	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Passifs divers	0	0	0	0

(1) concerne la SA SODELEM.

9.2 – JUSTE VALEUR

• Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2008. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes

d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

JUSTE VALEUR

	2008			2007		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 940 337	1 937 982	2 355	1 757 180	1 755 768	1 412
Prêts et créances à la clientèle	7 365 848	7 606 455	-240 607	6 750 558	6 782 768	-32 210
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 139 485	1 061 604	77 881	737 854	730 442	7 412
Dettes envers la clientèle	6 432 990	6 433 433	-443	5 915 266	5 915 307	-41
Dettes représentée par un titre	2 160 790	2 103 637	57 153	1 958 878	1 953 341	5 537
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :
CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex.

Groupe Crédit Mutuel Océan

34, rue Léandre Merlet - 85001 La Roche sur Yon

Rapport des Comissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2008

COGEX

MAZARS

Groupe Crédit Mutuel Océan
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 Décembre 2008

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Groupe Crédit Mutuel Océan
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 Décembre 2008

II- Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel Océan constitue des provisions pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités (note 5.1 et 5.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions afin de nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre Groupe détient des positions sur titre et sur instruments financiers. Les notes 5.4 à 5.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Groupe Crédit Mutuel Océan
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 Décembre 2008

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

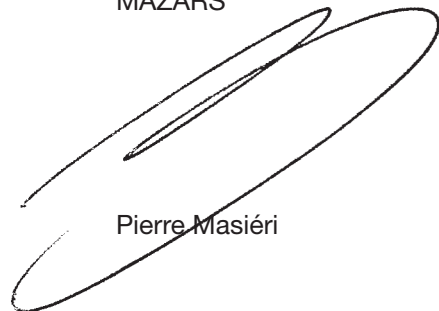
Fait à Nantes et Courbevoie, le 27 mars 2009

COGEX



Roland Rousseau

MAZARS



Pierre Masiéri

Commissaires aux Comptes



Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur un papier recyclé.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS La Roche/Yon B 307 049 015
Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974 - 34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon Tél. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - 03/09.